

Tribunal cantonal

Contact

Adresses

Tribunal cantonal Case postale 3174 Rue du Pommier 1 2000 Neuchâtel

Téléphone

032 889 61 60

Fax

032 889 60 91

Mail

Tribunal.Cantonal@ne.ch

Site

www.ne.ch/autorites/PJNE/TC

Horaires

Lundi - Vendredi: 08h00 - 12h00 Lundi - Vendredi: 13h30 - 17h00

Informations complémentaires

Statut juridique

Administration cantonale: pouvoir judiciaire

Type

Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure ; il compte douze juges cantonaux qui siègent dans les Cours qui le composent. Les juges sont assistés de greffiers rédacteurs ainsi que du personnel administratif du greffe.

Buts

Les différentes Cours exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative. Certains des arrêts rendus par les Cours sont publiés dans le Recueil de jurisprudence neuchâteloise (RJN), qui paraît chaque année.

Prestations

Le Tribunal cantonal est composé des cours suivantes: a) la Cour civile; b) la

Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte; c) l'Autorité de recours en matière pénale; d) la Cour pénale; e) la Cour de droit public.

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné. Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch